

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le Règlement numéro 371-2021 ayant pour objet de modifier la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 15 avril 2021, est entré en vigueur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 20 avril 2021.

Isabelle Daoust, CPA, CGA

Directrice générale adjointe et directrice des finances

MRClaurentides.qc.ca